nombre des portes de la ville. Il y en avait six au xvIIe siècle. Trois existaient encore en 1815 lorsque les Autrichiens entrèrent à Lyon; deux furent prises et emportées à Vienne, en Autriche, la troisième est dans un musée de notre ville.

Les remparts et les portes ayant été supprimés, il n'est plus question de cette cérémonie symbolique des clefs.

Les deux citations que je viens d'extraire des récits d'entrée solennelles montrent que l'histoire peut y trouver des traits caractéristiques pour un tableau des mœurs.

C'est ce que M. Steyert a exposé dans la brillante introduction qu'il a mise au récit de l'entrée solennelle de Charles IX à Lyon en 1564, en publiant, en 1884, les documents préparés par M. Vital de Valous.

Ainsi, M. Steyert insiste sur l'ordonnance datée du 7 juin 1564, par laquelle le maréchal de Vieilleville défendit aux maîtres et compagnons des métiers « de faire apprests et dépenses pour cette entrée solennelle ». C'était, en effet, leur interdire de paraître dans le cortège, bien que, antérieurement, ils eussent toujours joui de cet honneur. Or, la raison était que le maréchal redoutait un conflit entre les catholiques et les huguenots, dont la domination passagère avait soulevé tant de haines. Il préféra que les artisans fissent leur manifestation en acclamant bruyamment le roi, qui avait mis fin au triomphe des huguenots. M. Steyert relève encore dans cette réception quelques particularités qui peignent l'état des esprits.

Il en serait de même pour chacune des entrées solennelles, si elles étaient étudiées dans leurs détails.

De nos jours, ce sont les discours prononcés par le chet de l'Etat qui sont attendus comme des manifestes politiques et qui doivent répondre aux préoccupations de l'heure présente.